

Flers, le 03 AOUT 2015

**Le Député – Maire de Flers
Président de la CAPF**

à

**M. Gérard CORVEE
Président de l'UAO**

La Dultière
61500 Neuville près Sées

N/REF : 2994/A/1/ER

Objet : Pour l'interdiction des néonicotinoïdes

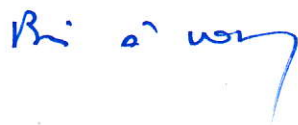
Monsieur le Président,

Par courriel vous avez appelé mon attention sur la situation des abeilles et la nécessaire limitation de l'utilisation de pesticides néonicotinoïdes.

Suite à votre signalement, je tiens à vous informer que j'ai cosigné avec d'autres parlementaires un appel « Pour l'interdiction des Néonicotinoïdes ». Vous trouverez ci-joint le texte de cet appel.

Je reste vigilant sur le sujet et ne manquerai pas de vous tenir informé en cas d'évolution de la législation.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sincères.



Yves GOASDOUÉ

« Pour l'Interdiction des Néonicotinoïde :

L'Appel des Parlementaires »

Nous, députés et sénateurs, appelons nos collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat à voter l'interdiction de tous les néonicotinoïdes sur l'ensemble du territoire français à partir du premier janvier 2016.

Substances solubles, elles imprègnent toute la plante jusqu'à son pollen, s'infiltrant dans le sol et se répandent par les eaux de surface et souterraines.

Non seulement les colonies d'abeilles sont décimées, mais les oiseaux, les invertébrés, les poissons sont menacés et la chaîne alimentaire humaine est contaminée.

Alertés par les hécatombes frappant leurs ruches, les apiculteurs ont lancé l'alerte il y a 20 ans. La communauté scientifique internationale a depuis lors prouvé la neurotoxicité de ces produits.

Nous, élus du peuple dorénavant suffisamment instruits, devons aujourd'hui, sans perdre davantage de temps, prendre la décision que nous dicte l'intérêt général. La France peut agir en pleine souveraineté et montrer la voie à ses partenaires européens, comme elle l'a déjà fait par le passé.